

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D’UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : juillet-août-juillet 2025

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet - France-Élaine Duranceau	- \$
Personnel du cabinet - Benoit Charette	- \$
Personnel du cabinet - Sonia LeBel	45 777,58 \$
Personnel du cabinet - Jonatan Julien	9 152,38 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	42 207,47 \$
Total ¹	97 137,43 \$

1 Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.